

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 9 juillet 2019 à la caserne située au 379, rang Saint-Amable de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

Sont présents : Messieurs les conseillers

M. Simon Valcourt, M. Yves Guérette et M. Michaël Bernier président.

M. Alain Jobin est absent, son substitut également.

Est également présente :

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière.

À vingt heures quatre (20h04), M. Michael Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

19-07-64

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019;
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Comptes à payer au 5 juillet 2019;
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Bilan des pagettes
 - 5.2 Dépôt lettre MMQ
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 6.1 Re certification cours de secouriste pour CNESST
 - 6.2 Offre de la MRC pour la prévention 2020
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert et en ajoutant le point 5.2 Dépôt lettre MMQ et le point 6.2 Offre de la MRC prévention 2020.

19-07-65

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2019**

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019.

19-07-66

COMPTES À PAYER AU 5 JUILLET 2019

Il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 5 juillet 2019.

BILAN DES PAGETTES

IL EST DEMANDÉ À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE FAIRE LE BILAN SUR LES PAGETTES (QUANTITÉ, DISPONIBILITÉ, MENSUALITÉ, ETC.). ELLE INFORME LES MEMBRES DU CONSEIL QUE LA COMPAGNIE AVEC QUI LA RÉGIE FAIT AFFAIRE MAINTIEN LE SERVICE DE TÉLÉAVERTISSEUR, MALGRÉ L'ANNONCE DE BELL.

DÉPÔT DE LA LETTRE REÇU DE LA MMQ

LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DÉPOSE AU MEMBRE DU CA, LA LETTRE QU'ELLE A REÇUE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT L'IMPORTANCE DES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE.

19-07-67

RECERTIFICATION COURS DE SECOURISTE (CNESST)

Considérant le *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins (D. 1922-84 du 84-06-22, G.O. 4429, modifié par le D 1798-87 du 88-03-01, G.O. 6695)* qui stipule que tout employeur et tout maître d'oeuvre sur un chantier doivent assurer la présence en tout temps, durant les heures de travail, d'un nombre minimal de secouristes qualifiés;

Considérant la subvention offerte aux entreprises par la CNESST et le coût pour la formation pour les participants non subventionnés;

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité, d'accepter d'envoyer en formation 4 candidats pour lesquels la CNESST offre la subvention.

19-07-68

OFFRE DE LA MRC POUR LA PRÉVENTION 2020

Considérant l'offre de service reçu de la MRC des Maskoutains pour son programme de gestion en prévention ;

Il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents, de demander une offre de service à la MRC des Maskoutains pour la reclassification des risques. Par ailleurs, il est demandé de prévoir dans le budget 2020 d'aller de l'avant avec l'offre de service du programme de gestion de la prévention de la MRC des Maskoutains, après le bilan de la reclassification des risques pour le territoire desservi par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES :

Aucun point

VARIA :

UN MEMBRE DU CONSEIL S'INFORME SUR LA NÉCESSITÉ D'AVOIR AUTANT D'INTERVENANTS SUR UN APPEL DE TYPE ACCIDENT DE LA ROUTE, BRANCHE AU SOL ET FIL ÉLECTRIQUE. LES MEMBRES DU CONSEIL STATUENT QUE CECI RELÈVE DE LA GESTION INTERNE ET QUE C'EST AU DIRECTEUR DE S'OCCUPER DE CE DOSSIER.

19-07-69

TRAVAIL À DISTANCE

Il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents, que le travail à distance sur un poste informatique est autorisé seulement pour la secrétaire-trésorière. Cette décision peut faire l'objet de révocation à tout moment si l'usage du télétravail n'est pas adéquat. Les personnes régies par les *Conditions de travail des pompiers volontaires et personnels de soutien de la Régie* n'ont plus accès au télétravail.

INCENDIE

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

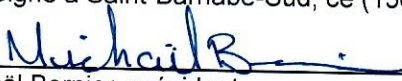
19-07-70

LEVÉE DE LA SÉANCE


À vingt et une heures (21h00), il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Barnabé-Sud, ce (15e) jour de juillet 2019.



Michaël Bernier, président



Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière